

Parigné l'Evêque

Commune de **5 251 habitants** avec accès direct au Mans et l'autoroute A28.

Elle bénéficie de tous les commerces, Super U, proxi service, métiers de bouche, pharmacie, esthétique, magasin de bricolage, garages, assurances, banques etc... .

Ecoles maternelles, primaires et collège.

Nombreuses infrastructures sportives et culturelles, gymnase multi sports, salle de gym, dojo, salle de tennis de table, yoga, école de musique, médiathèque etc... .

Et plus de renseignements sur le site de la mairie : <https://www.parigneleveque.fr>

Prévoir en plus du prix,

- Les frais de notaire.
- Les frais de promesse de vente de 350 euros (125^e pour l'enregistrement aux impôts, 50^e d'avance sur frais, 175^e de frais de promesse).
- Une provision de 500^e, pour d'éventuelles dégradations des équipements du lotissement, somme à verser chez le notaire, le jour de l'acte authentique.
- La taxe de raccordement à l'assainissement collectif : 1 957^e.
- La taxe d'aménagement qui est en fonction de la taille de la construction. Il est utile de se renseigner en mairie 02 43 50 31 37.